

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEPOUEZ Hervé, Président du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 12/06/2025
Nombre de membres en exercice : 13
Présents à l'ouverture de la séance : 09

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ jusqu'à 8h35
Mme BOISNARD
M. ROUAULT
M. BOUFFORT
M. DUPLESSIX
Mme BESNARD
M. GAISLIN jusqu'à 8h35
Mme SUBILEAU
M. TATIN

Étaient excusés :

Mme KHAN qui a donné pouvoir à Mme BOISNARD
Mme HERCEG-GALESNE
Mme LAMBART
M. GUILLAUME

Étaient absents :

Secrétaire de séance :

M. DUPLESSIX



Del 2025-03-05 – 24 juin 2025

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 035-263502072-20250624-2025_03_05_CCAS-DE

SUBVENTIONS 2025 - COMPLÉMENT

Le rapporteur,

➤ Rappelle que lors des conseils d'administration du 19 mars 2025, les subventions aux associations dont l'objet présente un caractère social ont été approuvées par délibérations N° 02-06

➤ Expose que lors de cette séance la demande de subvention de l'APRAS, au titre du dispositif « SORTIR », n'a pu être arbitrée car réceptionnée ultérieurement.

Considérant la nécessité pour ces associations et organismes de droit privé, d'obtenir des subventions pour pouvoir fonctionner ;
Considérant les demandes de subventions de plusieurs associations et organismes de droit privé adressées à ce jour au CCAS de la commune de Pacé pour l'année 2025 ;

Considérant que l'aide financière accordée doit répondre exclusivement à une préoccupation d'ordre social, au profit des habitants de la commune de Pacé ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif du CCAS ;

➤ Présente les propositions de subventions restant à allouer aux associations pour l'année 2025 et propose, après étude des pièces justificatives, de fixer le montant des subventions pour les associations suivantes :

Association	Objet	Montant en € versé en 24	Montant en € sollicité en 2025	Montant en € accordé en 2025	Vote
APRAS	Dispositif "Sortir" (Promotion de l'animation & du lien social afin de favoriser l'accès à la culture, aux sports & loisirs) - 2025	13 121.00	15 200.00	15 200	Pour : Unanimité Contre : 0 Ne prend pas part au vote : 0
APRAS	Dispositif "Sortir" (Promotion de l'animation & du lien social afin de favoriser l'accès à la culture, aux sports & loisirs) – solde 2024	0.00	91.25	91.25	Pour : Unanimité Contre : 0 Ne prend pas part au vote : 0
Amicale des sapeurs-pompiers retraités de Pacé	Solidarité au profit de veuves des pompiers de Pacé (Pacé)	240.00	240.00	240	Pour : Unanimité Contre : 0 Ne prend pas part au vote : 0
TOTAL DES DEMANDES AU 24/06/2025			15 531.25	15 531.25	

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

ALLOUE : les subventions restant à verser pour l'année 2025 aux associations, conformément au tableau détaillé et présenté ci-dessus.

AUTORISE : M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Pierrick DUPLESSIX

Le président du CCCAS,
Hervé DEPOUEZ

